

Stratégie québécoise de protection de la santé publique contre le radon (résumé)

Il existe un large consensus dans la communauté scientifique qui considère l'exposition au radon dans les résidences, pour la population générale, comme une cause de cancer du poumon qui peut être contrôlée. L'exposition au radon dans l'air intérieur des habitations est la deuxième cause de cancer du poumon après le tabagisme et la première chez les non-fumeurs. On estime qu'environ 10 % de tous les décès par cancer du poumon seraient associés à l'exposition au radon. Depuis juin 2007, à la suite de nouvelles études scientifiques, la ligne directrice canadienne sur la concentration acceptable de radon dans l'air ambiant intérieur a été abaissée par Santé Canada de 800 à 200 Becquerels/mètre cube (Bq/m³).

Dans ce contexte, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a entrepris l'élaboration d'une *Stratégie québécoise de protection de la santé publique contre le radon*, en collaboration avec l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) et plusieurs ministères et organismes concernés, réunis au sein du *Comité intersectoriel québécois sur le radon* (CIQR), incluant : le ministère de la Famille et des Aînés (MFA) en ce qui concerne les garderies; le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) pour les établissements d'enseignement; la Corporation d'hébergement du Québec (CHQ) pour les établissements de santé; la Société immobilière du Québec (SIQ); la Société d'habitation du Québec (SHQ); la Régie du bâtiment (RBQ) et la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST). Santé Canada et l'Association pulmonaire du Québec sont également représentés au sein du CIQR.

La stratégie québécoise contre le radon, qui vise essentiellement à réduire le risque de cancer du poumon associé à l'exposition au radon dans l'air intérieur au Québec, s'inscrit dans les objectifs du Programme national de santé publique 2003-2012 du MSSS. Elle fait également suite aux recommandations de l'avis scientifique sur le radon produit par l'INSPQ en 2004 et se veut en harmonie avec le plan d'action mis en place par Santé Canada pour l'implantation de la nouvelle ligne directrice canadienne sur le radon.

Les objectifs de la stratégie québécoise contre le radon sont :

- informer et sensibiliser la population ainsi que les administrateurs des bâtiments publics sur la problématique du radon;
- établir une cartographie de la distribution spatiale du radon au Québec par l'utilisation d'indicateurs géologiques, géochimiques et radiométriques de présence de radon, ainsi que par des mesures directes de concentrations de radon dans les bâtiments;
- promouvoir les mesures de prévention et lorsque nécessaire, d'atténuation de l'infiltration du radon dans les bâtiments, tant publics que privés.

En concertation avec le MSSS et le CIQR, les directions régionales de santé publique des Agences de la santé et des services sociaux seront appelées à mettre en place les mesures appropriées aux fins de contribuer à la mise en œuvre sur leur territoire de la stratégie contre le radon, particulièrement au moyen d'interventions ciblées dans les zones à risque plus élevé d'exposition au radon.

Ayant un caractère essentiellement intersectoriel, la stratégie se doit d'être réalisée en étroite collaboration avec les ministères et organismes réunis au sein du CIQR. Pour se faire, les divers secteurs concernés devront établir leurs propres plans d'action, afin de contribuer au succès global de cette vaste opération de protection de la santé publique contre le cancer du poumon causé par le radon au Québec et d'en assurer la pérennité.